



Programme d'études

Cadre des résultats d'apprentissage

A N N E X E S

Écologie Humaine

5^e à la 8^e année

ANNEXE 1 : RAG ET RAS ASSOCIÉS À D'AUTRES MATIÈRES

Les RAG et les RAS associés à d'autres matières ci-dessous ne sont que quelques exemples de façons dont le programme d'études en écologie humaine peut être utilisé pour établir des rapprochements avec d'autres programmes d'études, les soutenir et les améliorer.

Sciences de la nature

- 5-1-01 : Employer un vocabulaire approprié à son étude de la santé des humains, entre autres les nutriments, les glucides, les protéines, les matières grasses, les lipides, les vitamines, les minéraux, le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*, les groupes alimentaires, la portion, ainsi que les composantes des systèmes digestif, squelettique, musculaire, nerveux, tégumentaire, respiratoire et circulatoire; RAG : B3, C6, D1
- 5-1-02 : Interpréter des renseignements provenant des étiquettes sur les boîtes d'aliments, *par exemple, les étiquettes présentent une liste d'ingrédients classés par ordre d'importance, elles permettent d'identifier des substances allergènes, elles donnent de l'information sur l'énergie et les nutriments*; RAG : B3, C4, C5, C8
- 5-1-03 : Décrire divers nutriments dans les aliments et leur fonction dans le maintien d'une bonne santé, entre autres les glucides, les protéines, les matières grasses, les lipides, les vitamines, les minéraux; RAG : B3, D1
- 7-0-2a : Se renseigner à partir d'une variété de sources, *par exemple les bibliothèques, les magazines, les personnes-ressources dans sa collectivité, les expériences de plein air, les vidéocassettes, les cédéroms, Internet*; RAG : C6 (TI 2.2.1)
- 7-0-2b : Examiner l'information pour en déterminer l'utilité, l'actualité et la fiabilité, compte tenu des critères préétablis; RAG : C6, C8 (FL1 : L3; TI 2.2.2)
- 7-0-4c : Travailler en coopération pour réaliser un plan et résoudre des problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent; RAG : C7
- 7-0-4d : Assumer divers rôles pour atteindre les objectifs du groupe; RAG: C7 (FL2 : P01)
- 7-0-4e : Faire preuve d'habitudes de travail qui tiennent compte de la sécurité personnelle et collective, et qui témoignent de son respect pour l'environnement, entre autres dégager son aire de travail, ranger l'équipement après usage, manipuler la verrerie avec soin, porter des lunettes protectrices au besoin, disposer des matériaux de façon responsable et sécuritaire; RAG : C1
- 7-0-5c : Sélectionner et employer des outils et des instruments pour observer, mesurer et fabriquer, entre autres un microscope, des thermomètres, des cylindres gradués, la verrerie, une balance; RAG : C2, C3, C5

7-0-5d : Convertir les unités les plus courantes du Système international (SI); RAG : C2, C3 (Maths 6^e : 4.1.9)

7-0-5e : Estimer et mesurer avec exactitude en utilisant des unités du Système international (SI) ou d'autres unités standard, entre autres déterminer le volume d'un objet en mesurant la quantité de liquide qu'il déplace; RAG : C2, C5 (Maths 5^e : 4.1.3, 4.1.7, 4.1.10; Maths 6^e : 4.1.8)

7-0-8b : Décrire des exemples qui illustrent comment les connaissances scientifiques ont évolué à la lumière des nouvelles données et préciser le rôle de la technologie dans cette évolution; RAG : A2, A5, B1

7-0-8g : Discuter des répercussions de travaux scientifiques et de réalisations technologiques sur la société, l'environnement et l'économie, entre autres les répercussions à l'échelle locale et à l'échelle mondiale; RAG : A1, B1, B3, B5

7-2-01 : Employer un vocabulaire approprié à son étude de la théorie particulière de la matière, entre autres le taux, la température, les points d'ébullition et de fusion, la substance pure, la matière, les théories scientifiques, la théorie particulière de la matière, les changements d'état, la chaleur, la conduction, la convection, le rayonnement, le mélange, le mélange mécanique, la solution, hétérogène, homogène, le soluté, le solvant, la concentration, dilué, concentré, saturé, non saturé, ainsi que des formes d'énergie; RAG : C6, D3, E4

7-2-07 : Distinguer la notion de température de la notion de chaleur; RAG : D3, D4, E4

Études autochtones¹

1.4.1 : B-8 : Utiliser des formes de textes et des médias que l'on connaît bien (p. ex., recettes, bandes dessinées, lettres, reportages à la radio ou à la télé) dans ses propres productions.

2.2.1 : A-8 : Diviser une tâche d'apprentissage général en sous-tâches.

2.2.1 : E-8 : Trouver et organiser les ressources requises pour effectuer une tâche d'apprentissage donnée.

3.1.1 : E-8 : Proposer des façons d'aider aux prises de décision concernant le budget familial.

3.1.1 : F-8 : Discuter des activités familiales, des rassemblements, des cérémonies spéciales et des traditions.

3.1.2 : C-8 : Indiquer les changements se rapportant à l'utilisation des produits ménagers et de la technologie dans une période donnée.

3.1.2 : G-2 : Décrire l'utilité des articles ménagers courants pour effectuer des tâches particulières.

3.1.2 : D-8 : Analyser les avantages et les inconvénients de la technologie utilisée actuellement dans les foyers.

3.1.2 : E-8 : Discuter de l'importance de réduire, recycler et réutiliser les articles ménagers.

3.1.2 : F-8 : Discuter de l'adoption de pratiques éconergétiques (p. ex., recycler, réparer au lieu d'acheter des nouveaux produits) à la maison.

1. Études autochtones : disponible en anglais seulement, traduction libre de l'anglais

3.2.3 : H-8 : Décrire des façons dont la technologie a un effet sur la santé personnelle (p. ex., l'accès à du matériel de conditionnement physique favorise l'activité physique, mais l'utilisation prolongée de dispositifs technologiques a l'effet contraire).

3.2.3 : I-8 : Décrire des habitudes de vie (p. ex., habitudes alimentaires, gestion du stress) et leurs effets sur l'organisme (p. ex., favorise ou prévient les maladies coronariennes, dépression).

Mathématiques

5.N.2 : Appliquer des stratégies d'estimation, y compris :

- l'approximation selon le premier chiffre;
- la compensation;
- les nombres complémentaires (nombres compatibles)

dans des contextes de résolution de problèmes.
[C, CE, L, R, RP, V]

5.N.4 : Appliquer des stratégies de calcul mental pour la multiplication telles que :

- annexer puis ajouter des zéros;
- utiliser la notion de la moitié et du double;
- se servir de la distributivité. [C, CE, R]

5.N.7 : Démontrer une compréhension des fractions à l'aide de représentations concrètes et imagées pour :

- créer des ensembles de fractions équivalentes;
- comparer des fractions de même dénominateur ou de dénominateurs différents. [C, L, R, RP, V]

5.N.9 : Établir le lien entre les nombres décimaux et les fractions (dixièmes, centièmes et millièmes). [L, R, V]

5.N.10 : Comparer et ordonner les nombres décimaux (dixièmes, centièmes, millièmes) à l'aide de :

- points de repère;
- la valeur de position;
- nombres décimaux équivalents. [L, R, V]

8.N.3 : Démontrer une compréhension des pourcentages supérieurs ou égaux à 0 %. [L, R, RP, V]

8.N.4 : Démontrer une compréhension du rapport et du taux.
[C, L, V]

8.N.5 : Résoudre des problèmes comportant des rapports, des taux et le raisonnement proportionnel. [C, L, R, RP]

8.N.6 : Démontrer une compréhension de la multiplication et de la division de fractions positives et de nombres fractionnaires positifs, de façon concrète, imagée et symbolique. [C, CE, L, RP]

8.S.1 : Critiquer les façons dont les données sont présentées
[C, R, T, V]

Éducation physique et éducation à la santé

- C.5.6.C.2 : Indiquer les habitudes à prendre en matière d'aliments solides et de fluides pour répondre aux besoins de l'organisme, lorsqu'on pratique diverses formes d'activité physique.
- C.5.8.A.2 : Décrire les effets de certaines habitudes (p. ex., le degré d'activité physique, les habitudes alimentaires, le tabagisme, la consommation d'alcool, le repos, l'hygiène personnelle, la gestion du stress) sur les systèmes du corps humain (p. ex., favoriser ou prévenir les maladies coronariennes, le diabète, l'hypertension, le cancer, l'ostéoporose, l'obésité et la dépression).
- C.5.8.C.1b : Expliquer l'incidence de certains facteurs (c.-à-d. alimentation, activité physique, influence des médias, image du corps) sur la croissance et le développement au cours de l'adolescence.
- C.5.8.C.2 : Appliquer les principes de la nutrition sportive à diverses formes d'activité physique.
- H.5.6.A.3b : Employer des stratégies de résolution de problèmes pour améliorer son alimentation et faire de l'activité physique quotidiennement, de manière à se maintenir en bonne santé (c.-à-d. favoriser le développement osseux).
- H.5.S.2.A.3b : Utiliser l'information se trouvant sur les étiquettes pour faire quotidiennement des bons choix d'aliments.

Éducation pour un avenir viable.

Attitudes qui favorisent la viabilité (Acquisition – Années intermédiaires)

Santé et bien-être humains

- 1I Adopter un comportement sain
- faire des choix éclairés et sains en matière de nourriture en achetant et en mangeant des aliments nutritifs et en préparant des dîners aux portions convenables
- 2I Adopter un comportement prudent
- mener des activités de façon responsable et prudente
 - encourager les autres à être prudents
- 3I Se soucier des autres à l'échelle locale, nationale et mondiale
- contribuer à une cause ou faire du bénévolat (p. ex., foyer d'accueil ou soupe populaire du quartier)
 - à l'échelle de la classe ou de l'école, prévoir une activité pour aider les autres à l'échelle locale, nationale ou mondiale (p. ex., parrainer un enfant dans un pays en voie de développement)

L'environnement

- 4I Adopter un comportement qui contribue au bien-être de l'environnement, à la maison, à l'école et dans la communauté
- établir un programme de recyclage dans l'école

L'économie

5I Faire de bons choix de consommation

- précycler (c.-à-d. refuser, réduire, remplacer et réutiliser afin de réduire la consommation et le recyclage)
- acheter en grosse quantité ou sous forme concentrée
- utiliser des cordes à linge plutôt que le sèche-linge
- réparer les articles pour augmenter leur durée de vie utile au lieu de les remplacer
- réparer les vêtements usés ou déchirés au lieu d'en acheter de nouveaux
- éviter d'acheter des articles emballés inutilement
- éviter d'acheter des articles fabriqués à partir de plantes ou d'animaux menacés

6I Comprendre les principes économiques de base

- aider à fixer les priorités et participer aux décisions portant sur le budget familial
- établir un budget personnel et s'y tenir
- commencer à rechercher des choix de métier
- acheter en respectant les principes de viabilité

Passer à l'action

7I Passer à l'action sur les questions de viabilité

- analyser les questions de viabilité à l'échelle locale et nationale
- se servir du modèle décisionnel prévu dans ce domaine pour approfondir les questions de viabilité

Sciences humaines

Habilités pour la citoyenneté active et démocratique

L'élève pourra

- 5-H-100 collaborer avec les autres afin d'établir des objectifs et d'assumer ses responsabilités
- 5-H-101 employer une variété de stratégies pour résoudre des conflits d'une manière juste et pacifique
- 5-H-102 prendre des décisions en faisant preuve d'équité lorsqu'il interagit avec les autres
- 5-H-103 prendre des décisions en faisant preuve d'un sens de responsabilité écologique et d'une préoccupation pour l'environnement
- 5-H-104 négocier avec les autres de manière constructive pour arriver à un consensus et pour résoudre des problèmes

Habilités de traitement de l'information et des idées

L'élève pourra

- 5-H-200 sélectionner de l'information à partir de sources orales, visuelles, matérielles, imprimées ou électroniques
- 5-H-203 choisir et employer des technologies et des outils appropriés pour réaliser une tâche

Habilités de pensée critique et créative

L'élève pourra

5-H-301 évaluer les avantages et les inconvénients des solutions à un problème

5-H-302 tirer des conclusions à partir de recherches et de preuves

5-H-304 distinguer les faits des opinions et des interprétations

5-H-309 interpréter l'information et les idées véhiculées dans divers médias

Habilités de communication

5-H-400 écouter les autres pour comprendre leurs points de vue

Valeurs

6-VI-009 apprécier le rôle des arts dans l'expression de la culture au Canada

ANNEXE 2 : LA SÉCURITÉ DANS LES CLASSES D'ÉCOLOGIE HUMAINE 5^e À LA 8^e ANNÉE

Introduction

Les travaux pratiques constituent une partie fondamentale de l'apprentissage de l'écologie humaine. L'enseignement de l'écologie humaine nécessite une participation active des élèves dans l'adoption de pratiques sécuritaires et efficaces qui favorisent le développement de compétences personnelles et professionnelles tout au long de la vie. Les élèves progressent en suivant des cours axés sur les compétences comme l'écologie humaine 5^e à la 8^e année. Ils apprennent à devenir plus autonomes à mesure que leurs travaux pratiques gagnent en complexité. Avec le temps, les élèves apprennent les techniques liées aux compétences professionnelles et, à force de répétition et de pratique, acquièrent des compétences plus complexes nécessaires à la pensée critique, à la recherche et à la résolution des problèmes. Les travaux pratiques en laboratoire peuvent fournir des liens importants à la compréhension de la nature de l'écologie humaine qui valorise l'apprentissage continu, la créativité et l'interaction entre l'éducation et les compétences acquises par la formation professionnelle.

La sécurité est un aspect très important en raison de la nature même des adolescents. Lorsque l'attention des adolescents est fixée sur une situation en particulier, ils ne songent pas nécessairement aux répercussions ou aux effets de leurs actions dans l'avenir. Les adolescents ont tendance à croire qu'ils sont uniques, spéciaux et à l'abri du danger. Ils ne sont

pas nécessairement conscients des répercussions liées aux comportements à risque. L'enseignant est responsable de veiller à ce que les critères de sécurité soient pris en compte en planifiant leurs activités.

Le défi des écoles est d'offrir des activités en écologie humaine à la fois gratifiantes sur le plan éducatif et favorables à une exploration stimulante d'un futur professionnel pour les élèves, et ce, en toute sécurité. Cela n'est possible que grâce à un effort d'équipe exigeant la participation de tous ceux qui élaborent et gèrent les règlements scolaires, qui conçoivent et maintiennent l'environnement d'apprentissage, qui planifient et enseignent les cours tels que l'écologie humaine et qui sélectionnent et préparent les matériaux utilisés.

L'objectif de cette annexe est de réunir les renseignements nécessaires aux directeurs d'école, aux responsables de la planification, aux enseignants et au personnel de soutien pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière de sécurité. L'annexe recense les domaines de prise de décision et d'action à plusieurs niveaux. Elle encourage la planification et l'action en fournissant des renseignements sur la législation et les normes en matière de sécurité, les risques pour la sécurité ainsi que des exemples de procédures en vue de l'élimination ou de la réduction des risques.

1. Importance d'un programme de sécurité et de santé

Qu'est-ce que le système de responsabilité interne en matière de sécurité et de santé?

La *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* appuie le droit de tout travailleur¹ à un lieu de travail² sécuritaire et sain. Le devoir de créer et de maintenir un lieu de travail sécuritaire et sain incombe à toute personne se trouvant sur le lieu de travail, dans la mesure de son pouvoir et de sa capacité. Il appartient à tout le monde, du directeur général à l'enseignant de travailler en coopération afin de prévenir les accidents et les maladies en relation avec le travail.

Comme les employeurs³ ont plus de contrôle sur le lieu de travail, ils ont aussi une plus grande responsabilité juridique en matière de sécurité et de santé. Mais les directeurs d'école et les enseignants n'en n'ont pas moins le devoir de coopérer au contrôle des dangers dans l'école et de prendre les précautions nécessaires pour se protéger et protéger les élèves du danger.

La *Loi* reconnaît également que seuls les travailleurs informés à qui l'on en donne les moyens peuvent bien s'acquitter de leurs responsabilités. Elle accorde aux travailleurs trois droits importants :

- **Le droit de connaître** les dangers du lieu de travail, y compris de savoir comment les reconnaître et s'en protéger, ainsi que les droits accordés aux travailleurs en vertu de la *Loi*.

- **Le droit de participer** aux décisions relatives à la sécurité et à la santé au travail (p. ex., par l'intermédiaire du comité ou du représentant des travailleurs) sans crainte de représailles.
- **Le droit de refuser** un travail que le travailleur juge dangereux pour sa sécurité ou la sécurité d'autrui.

La *Loi* protège les droits en interdisant aux employeurs d'imposer des mesures disciplinaires ou d'autres sanctions aux travailleurs qui remplissent leurs obligations ou exercent leurs droits. Ceci aide les travailleurs à participer avec les employeurs à la prévention des accidents et des maladies en relation avec le travail.

Globalement, ces éléments entrent dans ce qu'on appelle souvent le système de responsabilité interne (SRI) en matière de sécurité et de santé au travail. Cependant, la sécurité et la santé ne peuvent reposer uniquement sur ce système. La Division de la sécurité et de l'hygiène du travail doit également exercer une surveillance constante et veiller à l'application continue de la *Loi*.

La surveillance interne exercée par les comités sur la sécurité et la santé du milieu de travail ainsi que l'application de la *Loi* par la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail garantissent un plus grand respect des dispositions législatives et un système de responsabilité interne plus efficace dans le lieu de travail.

Dans le contexte des cours d'écologie humaine, le terme : 1. travailleur se réfère aux élèves – 2. lieu de travail se réfère à l'école – 3. employeur se réfère au personnel enseignant

Diligence raisonnable : une approche de la sécurité en écologie humaine

Qu'est-ce que la diligence raisonnable?

Les articles 5, 6 et 7 de la *Loi* énoncent les responsabilités en matière de diligence raisonnable. Il est possible de consulter la *Loi* à l'adresse suivante : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/w210f.php>.

On entend par diligence raisonnable le fait que quiconque a une responsabilité par rapport à la santé et à la sécurité doit « [...] prendre toutes les précautions jugées appropriées, compte tenu des circonstances, pour éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles ». Ce concept de « diligence raisonnable » rend les personnes responsables de ce qu'elles font ou ne font pas et va bien au-delà d'une simple conformité réglementaire.

La diligence raisonnable comprend les concepts suivants :

- **Raisonnement commode** : ce qui est déterminé en se demandant ce qu'une personne raisonnable se trouvant dans la même position et la même situation ferait pour prévenir tout incident, et en tenant compte de trois principaux facteurs, à savoir :
 - la prévoyance;
 - la prévention;
 - le contrôle.
- **Degré de risque** : la méthode choisie pour exécuter une tâche dépend du degré de risque. Plus le risque est grand, plus les mesures de sécurité à prendre doivent l'être également.

Dans le cas d'un programme de sécurité et de santé du travail, les critères de diligence raisonnable exigent des employeurs qu'ils fassent ce qui suit :

- **Établir un programme** : le programme doit répertorier les dangers et évaluer les risques qu'ils présentent de façon systématique. Il doit également comprendre des plans pour gérer ces risques. Les plans doivent faire en sorte que les dangers repérés risquent moins de causer des dommages.
- **Veiller à ce que le programme soit adéquat** : le programme doit répondre aux besoins du lieu de travail et des travailleurs. Il est souhaitable de comparer le programme aux normes de l'industrie.
- **Surveiller et évaluer l'efficacité du programme** : un personnel compétent doit être capable de vérifier régulièrement l'efficacité du programme et de voir dans quelle mesure il respecte les exigences de la *Loi*.

Négligence et responsabilité

Voici un extrait du *Guide administratif pour les écoles du Manitoba* qui inclut une section de trois pages sur la négligence et la responsabilité.

La responsabilité en cas de négligence est sans doute l'un des domaines du droit civil qui intéresse le plus le personnel scolaire. De manière générale, on suppose que les enseignants et les autres personnes chargées des élèves sont responsables de la sécurité et du bien-être de ces élèves pendant les heures d'école et aussi pendant les activités scolaires se déroulant à l'école ou à l'extérieur de l'école après les heures de classe. En cas de négligence à la suite de laquelle un élève subit une blessure ou meurt, le personnel scolaire peut être poursuivi en justice.

Pour qu'une poursuite judiciaire pour négligence soit admise, on doit généralement retrouver les quatre conditions suivantes :

1. la personne présumée négligente doit avoir l'obligation légale de maintenir une norme de conduite qui protège les autres personnes contre les dangers;
2. cette personne doit omettre de se conformer à une norme de conduite raisonnable par rapport à cette obligation légale (la norme acceptée est celle d'un parent consciencieux d'une grande famille. Toutefois, une récente décision du tribunal impose une norme professionnelle plus élevée dans le cas d'enseignants qui doivent posséder des connaissances, une formation et une expérience spécialisées pour accomplir leurs tâches. Cela s'applique, entre autres aux professeurs de gymnastique des écoles secondaires);
3. les personnes envers lesquelles on a cette obligation doivent avoir subi une perte ou une blessure réelle (il peut s'agir de pertes ou de dommages matériels, de blessures corporelles ou morales ou de décès);
4. il doit y avoir un véritable lien de cause à effet entre le fait que la première personne ait omis de maintenir une norme de conduite appropriée et le fait que la deuxième personne ait subi une perte ou une blessure.

Il n'est pas difficile de prouver que les enseignants et autres représentants scolaires ont l'obligation de prendre soin des élèves. Durant les activités scolaires en général, le personnel est censé veiller au bien-être des élèves, dans les limites du possible.

Le fait qu'un accident ait eu lieu ne signifie pas nécessairement qu'il y a eu négligence. Des accidents se produisent de façon tout à fait fortuite, et bien qu'ils soient regrettables, il arrive qu'on ne puisse les imputer à personne. C'est uniquement dans le cas où le tribunal juge qu'une personne raisonnablement prudente aurait prévu l'accident et aurait agi pour l'éviter qu'un enseignant peut être considéré comme négligent.

Si les élèves sont placés dans des situations potentiellement dangereuses, il faut qu'ils reçoivent une formation et des instructions appropriées, et que les règles de sécurité soient strictement appliquées. De plus, les représentants de l'école sont tenus par la loi de veiller à ce que le matériel et les installations soient sécuritaires.

Responsabilités liées à l'écologie humaine 5^e à la 8^e année.

L'enseignant prudent devrait s'assurer que toutes les précautions pour éviter les blessures sont prises. Cela devrait comprendre une inspection périodique de l'équipement, la volonté de maintenir une bonne discipline et des pratiques de sécurité, une surveillance adéquate et la compétence en enseignement. L'enseignant d'écologie humaine devrait savoir quels sont les endroits potentiellement dangereux dans les aires d'enseignement. Toute situation potentiellement dangereuse devrait être évitée. Afin de réduire les risques de blessure, les enseignants d'écologie humaine devraient :

- comprendre l'élément de sécurité relié à chaque activité;
- veiller à la sécurité de l'environnement d'apprentissage;
- utiliser de l'équipement fiable et éprouvé avec lequel ils sont familiers;
- comprendre les mesures de sécurité liées aux activités d'apprentissage propres à l'écologie humaine;
- éviter d'enseigner des techniques ultraspecialisées ou difficiles qui dépassent la capacité d'apprentissage des élèves;
- gérer et organiser les élèves de manière à éviter les accidents ou les blessures.

Objectifs généraux

Cette annexe sur la sécurité et la santé a pour but d'aider les enseignants à élaborer et à mettre en œuvre un programme qui permettra de prévenir ou de maîtriser les accidents. Un tel programme protégera les élèves et augmentera l'efficacité des méthodes d'enseignement et des activités des installations.

Cette annexe vise aussi à fournir aux élèves et aux futurs travailleurs les habiletés, les connaissances et les attitudes nécessaires pour éviter qu'ils ne se blessent maintenant ou plus tard au travail.

Les habiletés acquises au moyen d'un programme efficace peuvent s'appliquer aux activités quotidiennes et aux choix personnels des élèves. L'éducation doit favoriser l'adoption d'attitudes positives dès le plus jeune âge et les renforcer par des activités et des séances de formation quotidiennes. Pour que l'éducation en matière de sécurité et de santé soit efficace, elle doit être perçue comme un partenariat permanent entre l'école, la maison, la collectivité et le lieu de travail qui privilégie les aspects suivants :

- réduire les risques de blessure;
- évaluer les situations potentiellement dangereuses et y répondre de façon sécuritaire et innovatrice;
- comprendre que la sécurité et la santé font partie intégrante de la vie;
- prendre des décisions avisées et adopter des techniques préventives;

- exercer les capacités de pensée critique et de résolution de problèmes requises pour résoudre les problèmes en matière de sécurité et de santé;
- reconnaître les risques et les dangers;
- reconnaître les situations d'urgence et y répondre comme il se doit;
- posséder les connaissances, la confiance et l'esprit d'initiative qu'il faut pour reconnaître et changer les comportements et les pratiques dans l'environnement de travail;
- être en mesure d'influencer ses collègues et les employeurs et de communiquer efficacement avec eux de façon à collaborer ensemble au maintien d'un environnement de travail sain exempt d'accident de travail;
- reconnaître les panneaux et les pictogrammes d'avertissement en matière de sécurité et de santé (p. ex., SIMDUT).

L'élimination ou la réduction des accidents devrait être une préoccupation majeure de tous à l'école. Un programme officiel en matière de sécurité et de santé représentera pour les enseignants et les élèves un moyen d'atteindre les objectifs fixés à cet égard.

Établissement des objectifs du programme

L'établissement d'objectifs et d'une politique pour orienter l'élaboration d'un programme de sécurité et de santé est essentiel à la conception et à l'organisation de ce programme.

La première étape consiste à établir les points suivants :

1. obtenir et maintenir l'adhésion au programme;
2. motiver, sensibiliser et former les personnes concernées pour qu'elles puissent reconnaître, puis corriger ou rapporter les dangers constatés dans les laboratoires et les installations;
3. intégrer le contrôle des dangers dans la conception du programme;
4. mettre en œuvre un programme d'inspection et d'entretien des machines, de l'équipement, des outils et des installations;
5. intégrer le contrôle des dangers aux techniques et méthodes pédagogiques et éducatives de l'école;
6. se conformer aux normes en matière de sécurité et de santé.

Énoncé de la politique

Une fois les objectifs formulés, l'étape suivante consiste à établir un énoncé de politique avec la participation active de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre du programme. L'énoncé de politique devrait contenir les éléments suivants :

1. l'importance que l'enseignant accorde à la santé et au bien-être de ses élèves;
2. l'importance que l'école accorde à un fonctionnement efficace permettant de limiter les accidents et les pertes au minimum;
3. l'intention d'intégrer le contrôle des dangers;

4. l'importance d'un leadership actif, d'une participation directe et du soutien de l'ensemble de l'organisation scolaire;
5. l'intention de l'administration de l'école de rendre ses installations, son fonctionnement, ses machines, son équipement, ses outils et ainsi de suite conformes aux normes et aux règlements en matière de sécurité et de santé.

Nécessité de disposer d'un budget adéquat

Il ne peut y avoir de compromis quand la sécurité des élèves est en jeu. Les directeurs d'école, en collaboration avec les enseignants et les comités sur la sécurité et la santé, devraient définir les besoins de leur programme de sécurité et de santé et affecter des ressources suffisantes pour combler ces besoins, en plus des affectations généralement associées au processus de formation et d'enseignement.

Responsabilités liées au programme de sécurité et de santé

Les responsabilités liées au programme de sécurité et de santé peuvent être assumées à différents niveaux :

1. administration de l'école;
2. comités sur la sécurité et la santé;
3. enseignants;
4. personnel de soutien;
5. élèves;
6. parents.

Responsabilités de l'administration de l'école

Avant la mise en œuvre d'un programme de sécurité et de santé, il est primordial que le programme reçoive le soutien et l'engagement de l'administration de l'école. La commission scolaire, le directeur général, le directeur d'école et les autres parties concernées par l'administration et la supervision doivent accepter l'entière responsabilité du programme de sécurité et de santé tel qu'établi, donner l'impulsion nécessaire au démarrage du programme et en superviser le déroulement. Ils ont l'obligation constante d'assurer le bon déroulement et l'efficacité du programme.

En outre, les directeurs et les superviseurs doivent favoriser la communication avec les enseignants et les autres intervenants du programme durant les réunions préparatoires de planification et, périodiquement, durant l'année scolaire. De tels entretiens peuvent porter sur la progression du programme ou sur des besoins particuliers. Ils doivent inclure un examen des procédures de l'école en matière de sécurité et de santé et des solutions de rechange pour le traitement des urgences en cas d'accident.

Plus précisément, la responsabilité à ce niveau consiste à :

- établir les objectifs et la politique;
- veiller à disposer des renseignements, des installations, des outils et de l'équipement nécessaires pour mener à bien un programme de sécurité;
- veiller à ce qu'il y ait des fonds suffisants pour l'affectation d'un budget de sécurité efficace,
 - cela comprendrait le soutien constant d'auxiliaires d'enseignement pour les élèves nécessitant une adaptation ou une surveillance accrues afin

d'assurer une gestion sécuritaire du comportement, notamment si un soutien est déjà assuré dans d'autres programmes d'études;

- promouvoir et soutenir le perfectionnement professionnel lié aux initiatives de sécurité en écologie humaine.

En consultation avec le comité sur la sécurité et la santé, le directeur d'école doit fixer des critères valables qui permettront de mesurer la réussite du programme de sécurité et de santé et communiquer les renseignements sur lesquels reposeront les décisions futures.

Responsabilités des enseignants

Les enseignants ont la responsabilité professionnelle de protéger et d'instruire les personnes placées sous leur supervision. Conjointement avec le directeur d'école, il incombe aux enseignants de créer un milieu scolaire sain et sécuritaire qui intègre l'identification des dangers, l'évaluation des risques et le contrôle de la situation dans les installations, et ce, sous tous les aspects.

En pratique, les enseignants sont les yeux et les oreilles du système de contrôle de l'établissement. Jour après jour, les enseignants doivent savoir ce qui se passe dans leurs locaux, qui fait quoi, comment les tâches sont exécutées et sous quelles conditions. Ils doivent être prêts à modifier un élément d'une activité ou la totalité de l'activité s'ils jugent qu'une mesure corrective immédiate est requise.

Les enseignants d'écologie humaine doivent passer en revue les politiques de l'école et les règlements de l'école et de la division scolaire en matière de sécurité et de santé.

Ils pourraient être tenus de suivre une formation actualisée ou d'obtenir un certificat dans des domaines liés à leur enseignement, comme des cours de premiers soins ou des cours de manipulation hygiénique des aliments menant à un certificat.

L'enseignement des mesures de sécurité devrait faire partie intégrante de chaque période d'enseignement et la démonstration devrait en être faite au laboratoire et en manipulant des outils ou de l'équipement.

Voici les principales responsabilités des enseignants qui utilisent les installations du programme d'écologie humaine en matière de sécurité et de santé :

- adopter des méthodes de travail sécuritaires et prêcher par l'exemple;

Remarque : comme les enseignants sont des modèles pour leurs élèves, ils devraient se comporter de façon exemplaire dans une classe d'écologie humaine en adoptant des méthodes de travail sécuritaires et en prêchant par l'exemple. Des vêtements propres et appropriés qui permettent une liberté de mouvement sont recommandés pour tous les travaux pratiques. Étant donné le risque de blessure personnelle ou de maladies d'origine alimentaire, il est fortement recommandé aux enseignants de s'assurer :

- que les bijoux sont enlevés;
- que les cheveux longs sont noués dans le dos;
- que des chaussures appropriées recouvrant suffisamment les pieds sont portées (p. ex., éviter les sandales);
- que l'équipement de protection requis est porté en tout temps.

- former et instruire les élèves en leur inculquant des méthodes et des pratiques de travail sécuritaires;
- participer activement aux activités des comités sur la sécurité et la santé à l'école et les soutenir;
- superviser et évaluer le rendement des élèves sous l'angle de l'importance accordée aux comportements et aux méthodes de travail sécuritaires;
- surveiller quotidiennement les installations pour y déceler la présence de facteurs humains, circonstanciels et environnementaux susceptibles de causer des accidents;
- corriger les dangers que la surveillance a permis de détecter ou rapporter ces dangers aux personnes pouvant prendre des mesures correctives;
- faire enquête sur tous les accidents se produisant dans leurs laboratoires ou installations pour en déterminer la cause;
- intégrer les renseignements relatifs à la reconnaissance et au contrôle des dangers à chaque module d'enseignement et séance administrative;
- développer chez les élèves une attitude positive à l'égard de la sécurité dans les activités se déroulant à l'école, à la maison, dans le milieu social et sur le lieu de travail.

Responsabilités du personnel de soutien

Le personnel de soutien (p. ex., auxiliaires d'enseignement, employés des services aux élèves, etc.) joue un rôle déterminant en contribuant à créer et à maintenir un environnement d'apprentissage sûr et productif, notamment dans un cours d'écologie humaine.

Le personnel de soutien est au premier rang quand il s'agit de concevoir des programmes spécialisés et est souvent au fait de renseignements qu'ignorent les enseignants d'écologie humaine.

Le personnel de soutien assure une gamme étendue de services, qu'il s'agisse de contribuer au développement d'aptitudes de base nécessaires à la vie quotidienne ou encore de mettre en pratique des techniques avancées de gestion du comportement. Le personnel de soutien peut répondre à une diversité de besoins liés à un seul élève ou encore s'occuper de plusieurs élèves collectivement qui ont des besoins variés complètement différents, notamment des élèves pour lesquels des adaptations aux cours d'écologie humaine sont nécessaires. Des limitations physiques ou des problèmes de comportement pourraient augmenter le risque d'accidents potentiels. Puisque le personnel de soutien est une composante intégrale pour assurer la sécurité des élèves qu'on lui confie, il devrait pouvoir contribuer à la sécurité sous toutes ses formes dans les cours d'écologie humaine.

De façon générale, la responsabilité du personnel de soutien consiste à aider à la préparation du matériel de laboratoire d'écologie humaine conformément à la demande des enseignants pour des élèves ayant des besoins particuliers, de façon à assurer la participation active des élèves ayant des limitations physiques (p. ex., en aidant les élèves ayant des besoins particuliers à préparer et à nettoyer les outils et l'équipement en toute sécurité; en s'assurant que tous les élèves sous sa supervision directe, qu'ils aient ou non des besoins particuliers, peuvent effectuer les tâches en toute sécurité).

Le rôle du personnel de soutien peut également consister à promouvoir et à maintenir des normes de sécurité pendant les activités en classe ou au laboratoire, et à s'assurer que tous les outils et l'équipement utilisés en écologie humaine sont en bon état.

Voici les principales responsabilités du personnel de soutien en matière de sécurité et de santé :

- adopter des méthodes de travail sécuritaires et prêcher par l'exemple de la manière démontrée ou expliquée par l'enseignant d'écologie humaine;

Remarque : tout comme les enseignants, les employés de soutien sont aussi des modèles pour les élèves et devraient se comporter de façon exemplaire dans une classe d'écologie humaine en adoptant des méthodes de travail sécuritaires et en prêchant par l'exemple. Des vêtements propres et appropriés qui permettent une liberté de mouvement sont recommandés pour tous les travaux pratiques. Étant donné le risque de blessure personnelle ou de maladies d'origine alimentaire, il est fortement recommandé au personnel de soutien de s'assurer :

- que les bijoux sont enlevés;
- que les cheveux longs sont noués dans le dos;
- que des chaussures appropriées recouvrant suffisamment les pieds sont portées (p. ex., éviter les sandales);
- que l'équipement de protection requis est porté en tout temps.

- manifester un intérêt actif et se conformer aux politiques et aux règlements de l'école en matière de sécurité et de santé (de la manière démontrée ou expliquée par l'enseignant);
- surveiller les installations pour y déceler la présence de facteurs humains, circonstanciels et environnementaux susceptibles de causer des accidents aux élèves ayant des besoins particuliers (p. ex., montrer aux élèves quelles sont les meilleures façons d'adopter des méthodes et des pratiques de travail sécuritaires);
- corriger les dangers que la surveillance a permis de détecter ou rapporter ces dangers à l'enseignant d'écologie humaine pour qu'il prenne des mesures correctives;
- assurer l'entretien de l'équipement de sécurité du laboratoire d'écologie humaine pendant les heures de classe;
- s'assurer que tout l'équipement du laboratoire d'écologie humaine est en bon état et rapporter tout élément qui doit être réparé ou remplacé;
- recenser les problèmes de sécurité liés à des activités précises au laboratoire, les consigner et en faire part aux enseignants d'écologie humaine, et, s'il le faut, recommander des adaptations aux activités afin d'enrayer les problèmes, tout en continuant de respecter les objectifs du programme d'études;
- travailler en collaboration avec l'enseignant d'écologie humaine à la promotion de procédures sécuritaires et au maintien de normes de sécurité dans toutes les activités en écologie humaine;

- communiquer à l'enseignant d'écologie humaine tout renseignement pertinent au sujet des élèves pour lesquels des adaptations aux cours d'écologie humaine sont nécessaires, de préférence avant le début des cours.

Remarque : les élèves qui pourraient constituer un danger pour eux-mêmes ou pour les autres devraient être rapportés à l'enseignant d'écologie humaine avant le début des cours, car ils pourraient nécessiter une surveillance accrue par l'enseignant ou une adaptation spéciale aux cours. Dans le cas d'élèves qui ont recours aux services d'auxiliaires d'enseignement à leur école pour suivre les cours réguliers (p. ex., en réponse à des besoins cognitifs ou comportementaux, ou à des besoins liés à l'ALA), l'école concernée devrait fournir un soutien constant pendant les cours d'écologie humaine.

- Les facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter :
 - les élèves qui éprouvent des problèmes de nature médicale (p. ex., épilepsie, allergies graves qui entraînent un choc anaphylactique), émotive, sociale, cognitive ou autre.
- Avant le début des cours, les élèves devraient rapporter à l'enseignant d'écologie humaine toute allergie, réaction et intolérance, notamment à des produits alimentaires. Cela comprend aussi les problèmes de peau (p. ex., élève allergique au savon à vaisselle).
 - Si le budget le permet (ou si l'élève fournit le nécessaire), des ingrédients de substitution ou des outils ou du matériel distinct devraient être disponibles, dans la mesure du possible. Un soin particulier devrait être apporté aux articles qui

doivent être entreposés séparément des articles habituels utilisés en classe (p. ex., ingrédients et outils pour les élèves atteints de la maladie coeliaque).

- Apprenants du cours d'anglais langue additionnelle (ALA)
 - Dans les cas extrêmes, les services d'un interprète ou d'un logiciel de traduction devraient être fournis à l'enseignant et à l'élève pour s'assurer que les consignes de sécurité sont clairement communiquées et respectées.

Responsabilités des élèves

Tous ont droit à une expérience d'apprentissage en écologie humaine dont la sécurité est assurée, plus particulièrement les élèves. Les élèves constituent le segment le plus grand de la population scolaire et il leur incombe de prendre des décisions favorables à la sécurité et à la santé. Les élèves qui participent activement au programme de sécurité contribuent à la prévention des blessures et des dommages causés à l'équipement. Le développement des habiletés séquentielles est essentiel à la sécurité des élèves. L'état de préparation est atteint grâce aux habiletés acquises dans les niveaux antérieurs et à une évaluation continue, en ce qui a trait notamment aux activités qui présentent un risque élevé comme l'utilisation de couteaux et de la cuisinière.

Les élèves assument les responsabilités suivantes :

- respecter les règles et les règlements de l'école en matière de sécurité et de santé et travailler conformément aux pratiques à respecter dans les installations (de la manière démontrée ou expliquée par l'enseignant);

Remarque : les élèves devraient se comporter de façon exemplaire dans une classe d'écologie humaine en suivant les instructions de l'enseignant. Des vêtements propres et appropriés qui permettent une liberté de mouvement sont recommandés pour tous les travaux pratiques. Étant donné le risque de blessure personnelle ou de maladies d'origine alimentaire, il est fortement recommandé aux élèves de s'assurer :

- que les bijoux sont enlevés;
- que les cheveux longs sont noués dans le dos;
- que des chaussures appropriées recouvrant suffisamment les pieds sont portées (p. ex., éviter les sandales);
- que l'équipement de protection requis est porté en tout temps.
- interpréter et démontrer, à la satisfaction de l'enseignant, toutes les méthodes de fonctionnement sécuritaire qui s'appliquent aux matériaux, aux outils, aux machines et à la sécurité personnelle;
- reconnaître et rapporter à l'enseignant les conditions ou les pratiques de travail dangereuses;
- utiliser comme il se doit l'EPI (équipement de protection individuelle), le matériel de sécurité, les outils et les machines selon les modalités initialement prévues;

- signaler toute blessure à l'enseignant;
- adopter de bonnes techniques de sécurité, des comportements appropriés pour l'activité et des règles d'étiquette, de la manière démontrée ou expliquée par l'enseignant.

Responsabilités du personnel d'entretien

Les personnes qui s'occupent de l'entretien de l'équipement, des machines et des installations jouent un rôle important dans la réduction des accidents qui surviennent dans les laboratoires et les installations à l'école. Voici quelques-unes de leurs responsabilités :

- assurer un entretien préventif planifié des installations électriques, des machines et de l'équipement pour éviter une détérioration anormale, une interruption de service ou des dangers en matière de sécurité et de santé;
- procéder en temps et lieu au ramassage et à l'élimination des rebuts et des déchets;
- s'assurer que l'équipement et les installations sont de bonne qualité et que leur sécurité est éprouvée périodiquement (l'équipement conçu pour soutenir l'apprentissage des élèves devrait être stable, sûr et fourni avec les accessoires appropriés. Un rangement sécurisé adéquat devrait être prévu pour tous les outils et l'équipement dangereux).
 - Des inspections courantes du laboratoire (p. ex., examen des plats pour vérifier s'ils ont été lavés, séchés et bien rangés; examen des machines à coudre et débranchement des fers à repasser pour assurer un rangement sécuritaire, etc.) devraient être effectuées avant la fin de chaque cours.

- Les planchers devraient être propres, lisses et exempts d'objets étrangers.
- Les surfaces devraient être exemptes de verres, cannettes, bouteilles, etc.
- Une attention particulière est requise pour enlever en toute sécurité des plats cassés ou du verre brisé. Par exemple, les objets pointus devraient être enveloppés dans des liasses de papier avant d'être jetés à la poubelle, afin d'assurer la sécurité de tous, y compris des concierges.

Rôle du Comité sur la sécurité et la santé du milieu de travail

Il ne doit pas y avoir de confusion entre le rôle du Comité et les responsabilités des directeurs d'école ou des enseignants. Le Comité permet de mettre en commun les connaissances pratiques et approfondies acquises par les titulaires de postes en particulier aux connaissances du « portrait global » de l'organisation, ce qui permet de formuler des commentaires et des conseils en matière de sécurité et de santé. Le Comité devrait aussi surveiller le système de sécurité au travail (comme le prévoit le programme de sécurité et de santé) pour s'assurer de son bon fonctionnement. La décision définitive relève en dernier ressort de la division scolaire.

Le Comité devrait être appelé à évaluer l'efficacité du programme de sécurité et de santé du milieu de travail. Le Comité peut procéder à une inspection de sécurité et de santé.

Responsabilités des parents

On considère que les parents constituent un élément important d'un programme efficace de sécurité et de santé en matière d'écologie humaine et d'études technologiques, car leur soutien et leur compréhension contribuent au renforcement d'un tel programme. Les parents contribuent à l'effort de l'école en accordant une valeur importante à la sécurité et à la santé quand leurs enfants se trouvent à la maison ou au travail, participent à des activités récréatives ou empruntent des moyens de transport.

Voici quelques-unes de leurs responsabilités :

- signaler à l'école les problèmes de santé susceptibles d'affecter les activités quotidiennes de leurs enfants à l'intérieur de l'établissement;
- être au courant des risques de maladie ou de blessure auxquels s'exposent leurs enfants durant leurs études et leur formation;
- soutenir l'enseignant et le directeur d'école lorsque des pénalités doivent être imposées par suite d'infractions aux règles de sécurité et de santé.

2. Mise en place et maintien d'installations sécuritaires pour l'enseignement de l'écologie humaine

Mise en place d'installations sécuritaires

Cette partie vise à aider l'enseignant à mettre en place et à maintenir des installations sécuritaires.

Elle aborde les sujets suivants :

- inspections de sécurité et de santé;
- équipement de protection individuelle;
- analyse des dangers;
- techniques d'enquête sur les accidents.

Inspections de sécurité et de santé

But

Amener l'enseignant à comprendre le processus d'inspection et la capacité de procéder à une inspection efficace de sécurité et de santé. Cette partie permet à l'enseignant de se familiariser avec les points suivants :

1. le but des inspections;
2. les types d'inspections;
3. les personnes concernées par le processus d'inspection;
4. les techniques;
5. les rapports et les registres.

Introduction

Les inspections de sécurité et de santé demeurent un élément important du processus de contrôle des dangers. Les inspections régulières jouent un rôle important dans la mise en place d'un environnement sécuritaire pour nos élèves.

Inspections obligatoires

Chaque établissement scolaire et chacun des processus et activités qu'il met en place présentent des dangers potentiels qui découlent de l'utilisation normale des installations, de leur modification et de l'ajout de nouvel équipement. Un des moyens de rester à l'affût des dangers est d'effectuer des inspections en permanence.

But des inspections

- Repérer les dangers potentiels avant qu'un accident n'arrive.
- Évaluer le danger.
- Trouver les améliorations et les correctifs à apporter pour assurer un meilleur fonctionnement global et pour augmenter l'efficacité.

Les inspections peuvent être périodiques ou continues.

Types d'inspection

Inspection périodique

Une inspection de sécurité et de santé doit être approfondie et systématique. Ces inspections peuvent avoir lieu une ou deux fois par mois. Ce type d'inspection s'attarde à tous les domaines (p. ex., activités, matériel, etc.).

Inspection continue

Les inspections continues devraient être effectuées par les élèves, les enseignants, le personnel de soutien, les chefs de département ou les superviseurs dans le cadre de leurs tâches d'enseignement ou de supervision ou des responsabilités qu'on leur a conférées. Les inspections continues permettent d'examiner sur le champ et, au besoin, de rectifier ou rapporter toute situation dangereuse (s'il n'est pas possible de la rectifier).

Personnes qui devraient effectuer les inspections

Enseignants

Les enseignants doivent procéder à des inspections continues et tenir compte des changements apportés aux conditions, aux activités et aux méthodes de travail. Ces inspections peuvent être nécessaires plusieurs fois par jour (c.-à-d. au début de chaque journée et, dans le cas de certains appareils, au début de chaque cours).

Personnel de soutien

Le personnel de soutien doit effectuer des inspections préliminaires dans une classe et un laboratoire d'écologie humaine. Ces inspections peuvent être effectuées

plusieurs fois pendant la durée du cours (p. ex., pendant la préparation, la manutention et le rangement des outils et de l'équipement; pratiques de gestion comportementale et hygiénique sur une base continue).

Élèves

Les inspections par les élèves leur permettent de jouer un rôle important dans le laboratoire ou les installations et elles leur inculquent le sens de la propriété de leur laboratoire ou de leurs installations.

Chef de département ou superviseurs

Une école ou division scolaire qui relève d'un chef de département ou d'un superviseur de l'écologie humaine jouit d'un avantage supplémentaire en matière d'inspections de sécurité et de santé. Le chef de département ou le superviseur peut consigner dans un rapport les circonstances et pratiques dangereuses et transmettre l'information à l'enseignant ou au personnel d'entretien au besoin.

Procédures d'inspection

En vertu d'un programme d'inspection, les personnes appelées à procéder à des inspections doivent :

- posséder une bonne connaissance des installations;
- suivre un processus d'inspection systématique des installations;
- suivre une méthode pour rapporter, évaluer et utiliser les données recueillies.

Éléments à inspecter

Au moment de l'inspection, les points suivants devraient être pris en considération :

- **Matériaux et substances** : inspecter les matériaux et les substances qui présentent un risque de blessure, de maladie ou d'incendie, ou tout autre danger.
- **Équipement et outils** : vérifier qu'ils ne présentent pas de défaut ou d'autres dangers.
- **Équipement de sécurité et de protection individuelle** : veiller à ce que tous les élèves concernés soient protégés adéquatement et à ce que l'équipement soit en bon état (p. ex., mitaines de four, pédale de machine à coudre fixée solidement, etc.).
- **Surfaces de travail et planchers** : ces surfaces doivent être propres et sécuritaires.
- **Facteurs environnementaux** : s'assurer que des installations d'éclairage et de ventilation sont en place (p. ex., ventilateurs dans les laboratoires de cuisine).
- **Entretien ménager** : les lieux où les matériaux sont rangés et les déchets éliminés, les planchers et les comptoirs devraient être propres et en ordre.
- **Trousse de premiers soins** : s'assurer que la trousse de premiers soins comprend les fournitures appropriées et qu'elle est bien visible.
- **Électricité** : les interrupteurs, les disjoncteurs, les fusibles, les cordons et les prises doivent être conformes à la réglementation.

- **Entreposage, manutention et utilisation des produits chimiques** : s'assurer que les matériaux (p. ex., produits de nettoyage contenant de l'eau de Javel) sont rangés comme il se doit.
- **Systèmes d'extinction et de protection contre les incendies** : le matériel et les installations (p. ex., couverture antifeu, sorties de secours, panneaux de sortie, etc.) doivent être conformes et en bon état.
- **Entretien préventif** : la constance de l'entretien préventif du laboratoire, des installations et des outils par l'enseignant contribue à prévenir les accidents et à assurer la sécurité des élèves.

Équipement dangereux

Il est possible que l'inspection révèle la nécessité de prendre diverses mesures ou d'apporter des correctifs. Lorsqu'un outil est cassé ou endommagé, l'enseignant devrait aussitôt l'enlever. Il pourrait cependant être nécessaire de convenablement étiqueter les pièces d'équipement volumineuses. L'enseignant pourrait aussi avoir à verrouiller un appareil électrique en plaçant un mini-cadenas sur l'une des fiches du cordon pour éviter toute utilisation non autorisée (p. ex., un batteur électrique dont des pièces bloquent).

Résumé

Il importe autant d'agir en fonction des renseignements recueillis lors d'une inspection que d'exécuter l'inspection comme telle. L'équipe d'inspection doit rapporter les problèmes et les recommandations de mesures correctives à

l'attention des personnes concernées (c.-à-d. les enseignants, le directeur d'école ou le comité sur la sécurité et la santé du milieu de travail). À partir des problèmes décelés et des recommandations de Sécurité et hygiène du travail, ces personnes doivent décider de la meilleure voie à suivre.

Les renseignements tirés des inspections ne devraient jamais être considérés comme un constat d'erreurs ou une critique, mais plutôt comme une collecte de faits visant à localiser les dangers potentiels qui pourraient avoir un effet négatif sur la sécurité des activités. Ces renseignements devraient être perçus comme un moyen d'établir des priorités et de mettre en place des programmes qui amélioreront les possibilités de fournir un environnement sécuritaire à nos élèves.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Formation

Si les élèves ne sont pas formés à l'utilisation et à l'entretien de l'EPI, il est possible que celui-ci ne remplisse guère son rôle. Il est recommandé que les enseignants d'écologie humaine prêchent par l'exemple en matière de sécurité en tout temps, notamment en portant des vêtements et un équipement de protection individuelle.

Protection de la tête

Il y a toujours un risque que les cheveux se coincent dans des pièces mobiles (p. ex., batteur électrique ou machine à broder dont le pied ne doit pas rester sur la pédale en tout temps) ou qu'ils entrent en contact avec des aliments (problème d'hygiène). Les élèves aux cheveux longs devraient les nouer dans le dos, les attacher ou les rentrer sous leurs vêtements.

Protection des mains

Dans les installations associées au programme d'écologie humaine, les élèves risquent de se brûler, de s'ébouillanter, de se couper, etc. L'utilisation d'une protection thermique, comme des mitaines de four, est une bonne pratique à adopter pour prévenir les blessures aux mains en manipulant des accessoires et des produits chauds.

Protection des pieds et des jambes

Les élèves doivent se protéger contre les dangers que représentent les tessons d'assiette et le verre brisé, les éclaboussures de liquide de cuisson bouillant et l'utilisation inadéquate d'outils tranchants comme les couteaux et les ciseaux à tissus. Les chaussures portées dans un laboratoire d'écologie humaine devraient couvrir les pieds de façon adéquate. Ce type de chaussures peut assurer une protection contre les blessures, dont celles dues à un couteau qu'on échappe, à des éclaboussures de liquide bouillant ou à un fer à repasser qui bascule accidentellement.

Analyse des dangers

L'analyse des dangers présente l'avantage d'améliorer la sensibilisation aux dangers potentiels.

Techniques d'enquête sur les accidents

Le but de l'analyse des dangers associés aux activités exercées dans les installations est de recenser et d'évaluer les dangers présents avant qu'ils ne causent des accidents. Le concept qui sous-tend cette technique est valable, sauf qu'on ne parvient pas toujours à recenser et à éliminer des problèmes avant qu'un accident n'arrive.

Lorsqu'un accident se produit, il faut se préparer à recueillir, dans le cadre d'une enquête, le plus de renseignements possible sur sa cause, afin d'éviter des accidents similaires.

Motifs d'enquête

Les enseignants devraient se familiariser avec les politiques de l'école et de la division scolaire concernant les enquêtes sur les accidents. Voici trois raisons importantes de faire enquête sur les accidents :

- pour déterminer la cause de l'accident;
- pour trouver des moyens d'éviter des accidents similaires;
- pour découvrir et contrer les causes d'accidents indirects.

Rechercher des faits et non des fautes

Il faut garder à l'esprit que l'enquête sur un accident consiste à rechercher des faits et non des fautes. L'objet de l'enquête est de découvrir la cause et la raison de l'erreur ou du défaut, et d'apporter les corrections nécessaires pour éviter d'autres accidents.

Enquête par l'enseignant

L'enseignant est la personne toute désignée pour effectuer l'enquête sur un accident, car il se trouvait dans la pièce au moment de l'accident. L'enseignant :

- connaît les élèves, leurs habiletés et leurs caractéristiques personnelles;
- connaît les points importants à prendre en considération au sujet du matériel, des outils et des activités.

Points importants concernant les entrevues

Lorsqu'on fait enquête sur un accident, les points importants ci-dessous sont à prendre en considération :

- faire des entrevues le plus tôt possible;
- interroger une personne à la fois;
- exposer le but de l'enquête;
- mettre les témoins à l'aise;
- faire preuve de diplomatie;
- poser des questions simples;
- éviter les questions suggestives;
- laisser les élèves exposer leur version des faits dans leurs propres mots sans les interrompre;
- examiner les renseignements obtenus;
- laisser les élèves expliquer comment le même accident pourrait être évité à l'avenir.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les documents d'Éducation et Formation Manitoba suivants : *Assurer la sécurité de vos installations – Document de référence pour l'enseignement des arts industriels* (accessible en ligne au <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/etech/securite/docs/complet.pdf>) et *La sécurité en sciences de la nature – Un manuel ressource à l'intention des enseignants, des écoles et des divisions scolaires (de la maternelle à la 12^e année)* (accessible en ligne au <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sn/securite/>).